



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 18 janvier 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 9 membres – 4 procurations – 13 votants**

Espaces naturels – Bagenelles

378/2024 TARIFS DES SERVICES PUBLICS - DELIVRANCE de cartes de remontées mécaniques GRATUITES pour la Station des Bagenelles

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire du 7/12/2023 a approuvé les tarifs des services publics 2024. Lors de manifestations sportives ou culturelles, la communauté de commune du Val d'Argent souhaite faire la promotion de sa station de ski qui est gérée en régie intercommunale. Pour ce faire elle souhaite se réserver le droit de proposer des gratuités de cartes de remontées mécaniques pouvant servir de récompenses lors de manifestations sportives ou d'autres manifestations culturelles ayant pour thème les sports de pleines natures et les espaces naturels organisées par des associations domiciliées sur le territoire du Val d'Argent ou les stations de ski présentes sur le massif des Vosges. Le nombre maximum de gratuités est fixé à 20 cartes numérotées et ayant la valeur faciale de la « carte de 11 remontées mécanique » valable d'une année sur l'autre.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire

APPROUVE la délivrance de gratuités de cartes de remontées mécaniques numérotés valable sur le domaine skiable de la Station des Bagenelles.

CHARGE Monsieur le Président de la CCVA est chargé d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,


Jean-Luc FRECHARD

Le Président,


Jean-Marc BURRUS
Commune de
Val d'Argent
VALLEE DE STE-MARIE-AUX-MINES
HAUT-RHIN